

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

4.6.2.
Règlement graphique
MURS Sud

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par le conseil communautaire en date du

Le Président

Gerard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davaillon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OPAP (dont point de vue)

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

Environnement (hydraulique) : fossés

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

Zones	Secteurs	Définitions
U	Ua	Centre ancien et l'ensemble de l'ensemble urbain historique de Châtillon sur Indre
U	Ub	Centre ancien des autres bourgs
U	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions initialement anciennes et périphérie des centres bourgs
U	Ud	Quartier ou petit ensemble urbain moderne, initialement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
U	Ue	Secteur de jardins en zone urbaine
U	Uf	Secteur réservé aux équipements publics ou d'intérêt public structurels
U	Ug	Secteur dédié aux activités économiques
U	Uh	Secteur dédié aux activités économiques à vocation commerciale
AU	AUa	Urbanisme futur à caractère résidentiel
AU	AUa1	Urbanisme futur pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
A	AA	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
A	AA1	Secteur agricole qui dispose de bâtiments agricoles existants avec la possibilité de réhabiliter, d'édifier des unités de logement
A	AA2	Secteur agricole à forte valeur patrimoniale à protéger
A	AA3	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non agricoles
N	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre inscrite au site Natura 2000 Vallée de l'Indre
N	N1	Secteur de l'écoparc du Portreau
N	N2	Secteur forestier ouvert par un plan simple de gestion
N	N3	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
N	N4	Secteur de jardins en zone rurale
N	N5	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de touristes et de loisirs
N	N6	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
N	N7	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
N	N8	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées pour des activités sportives, culturelles et éducatives
N	N9	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants
N	Ny	Secteur de haute et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non sportives ou éducatives

